



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Trois phases en guise de dernière ligne droite

Protection, stabilisation et normalisation. Le plan en trois phases annoncé par le Conseil fédéral définit les contours d'une sortie de crise. Il présente aux entreprises une prévisibilité rassurante et à la population des perspectives encourageantes. La perspective d'une levée de l'obligation de télétravailler doit être saluée. A la population de jouer le jeu : seul un recours suffisant à la vaccination permettra de voir les étapes et les échéances annoncées se concrétiser.

Le Conseil fédéral formalise les prochaines étapes de son plan de sortie de crise. Il annonce la fin de la phase de protection pour fin mai, date à laquelle toutes les personnes vulnérables qui le souhaitent devraient avoir été complètement vaccinées. La phase de stabilisation prévue jusqu'à fin juin devrait voir vaccinées toutes les personnes adultes qui le souhaitent. La phase tant attendue de normalisation sera effective lorsque toute la population adulte aura eu accès à une vaccination complète, soit lorsque 30% des rendez-vous de vaccination ne trouveront plus preneur.

Autres perspectives encourageantes : si la vaccination atteint 60% de la population, la phase de stabilisation pourra s'accompagner de la levée de l'obligation de télétravailler au profit d'une recommandation, de la réouverture des espaces intérieurs des restaurants, des bars ou discothèques, voire de la tenue des grandes manifestations. « Cette prévisibilité est véritablement un signal encourageant pour les entreprises qui peuvent maintenant s'appuyer sur un calendrier clair » déclare Ivan Slatkine, président de la Fédération des Entreprises Romandes (FER). « Tout en restant prudents sur les dates avancées » précise-t-il.

Blaise Matthey, secrétaire général de la FER, salue le renforcement du volontarisme du Conseil fédéral en faveur d'un recours élevé à la vaccination au sein de la population. « L'intérêt général doit l'emporter sur l'intérêt particulier si nous voulons avancer en direction d'une levée générale des mesures dans délai raisonnable. »

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-dg.ch

Blaise Matthey, secrétaire général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch